



**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023**

Le Conseil municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 29 septembre 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

**Nombre d'élus en exercice** : 14

**Nombre d'élus présents** : 9

**Présents** : M. Jacky PERROT, Mme Isabelle LANOIX, Mme Myriam BOURACHOT, M. Jean-Luc RAMILLIEN, M. Bernard PERON, M. Pierre MATICHARD, M. Christian CACHARD, Mme Lucile DA CONCEICAO DE JESUS, Mme Mireille DURANTET

**Excusés** : M. Alain LASSALLE (pouvoir à M. Jacky PERROT), M. Laurent PERRET (pouvoir à M. Jean-Luc RAMILLIEN).

**Absents** : Mme Nathalie JACQUET, M. Patrick DRIFFORD, M. Alexandre VERNAY.

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle LANOIX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 05 et constate que le quorum est atteint.

**Ordre du jour** :

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 juillet 2023,
- 2- Convention d'adhésion à la mission de référent déontologue pour les élus du CDG 03,
- 3- Décision modificative budget de la commune,
- 4- Décision modificative budget de l'assainissement,
- 5- Solidarité séisme Maroc,
- 6- Remboursement de gaz suite au départ d'un locataire,
- 7- Questions diverses

### **1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 juillet 2023.**

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir approuver le procès-verbal de la réunion en date du 20 juillet 2023. Le procès-verbal est approuvé.

### **2 - Désignation du référent déontologue de l'élu local du Centre de Gestion de l'Allier.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales permet à tout élu local de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile. Le centre de gestion de l'Allier possède les compétences et garanties d'indépendance nécessaires à l'exercice de la mission de référent déontologue élu et propose au commune une convention d'adhésion à cette mission de référent.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention.

### **3- Décision modificative budget de la commune.**

Suite à des achats imprévus, Monsieur le Maire présente les virements de crédits effectués sur le budget de la commune :

#### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	370,00		
2041512 (204) - 290 : Bâtiments et instal	-9 000,00		
2116 (21) - 284 : Cimetière	-3 121,00		
2132 (21) - 291 : Bâtiments privés	-2 610,00		
2182 (21) - 292 : Matériel de transport	9 240,00		
2188 (21) - 209 : Autres immobilisations co	5 121,00		
	<b>0,00</b>		

#### **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
615228 (011) : Autres bâtiments	-366,00	756 (75) : Libéralités reçues	3 700,00
6413 (012) : Personnel non titulaire	2 570,00	7588 (75) : Autres produits divers de gestio	908,63
6450 (012) : Charges de sécurité sociale et d	1 800,00		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices anté	238,63		
7391118 (014) : Autres restit. titre dégrév. s	366,00		
	<b>4 608,63</b>		<b>4 608,63</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>4 608,63</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>4 608,63</b>

La décision modificative est approuvée à l'unanimité.

#### **4- Décision modificative budget de l'assainissement.**

Monsieur le Maire présente les différents mouvements de crédits nécessaires au bon fonctionnement du budget de l'assainissement :

##### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
001 (001) : Déficit d'investissement reporté	-24 390,45	001 (001) : Excédent d'investissement repor	24 390,45
020 (020) : Dépenses imprévues	125,26	021 (021) : Virement de la section de fonct	-34 655,64
2158 (21) - 7 : Autres	14 000,00		
	<b>-10 265,19</b>		<b>-10 265,19</b>

##### **FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	-34 655,64		
6061 (011) : Fournitures non stockables (e	10 000,00		
6063 (011) : Fournitures d'entretien et de pe	10 000,00		
618 (011) : Divers	5 005,64		
6228 (011) : Divers	5 000,00		
6541 (65) : Créances admises en non-valeur	650,00		
6718 (67) : Autres charges exceptionnelles s	4 000,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>-10 265,19</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>-10 265,19</b>

La décision modificative est approuvée à l'unanimité.

#### **5- Solidarité séisme Maroc.**

Face à la situation de crise qui frappe le Maroc, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décident de verser **200 €** au fonds d'action extérieures des collectivités territoriales ( FACECO) pour venir en aide à la population.

#### **6- Remboursement de gaz suite départ d'un locataire.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la locataire de l'appartement situé au 45 rue Louis Mandrin a déménagé au 31 août 2023. A la signature du bail, le 1<sup>er</sup> novembre 2021, le niveau de la cuve de gaz était à 13, lors de l'état des lieux de sortie la cuve affichait un niveau à 30. L'appartement n'étant pas remis en location, le gaz devient propriété de la commune, Monsieur le Maire propose de racheter le surplus de gaz pour un montant de **257.24 €**.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à établir un mandat de **257.24 €** pour racheter le gaz.

#### **6- Questions diverses.**

Pas de questions diverses.

#### **Information diverses :**

- Le permis de construire pour les travaux de l'école est accordé. La consultation des entreprises doit se faire en octobre.
- Cette année, l'école accueille 29 élèves de la TPS au CM2. Monsieur le Maire remercie Monsieur Jean-Luc Ramillien et M. Bernard Péron pour l'aide apportée lors l'installation des classes le jour de la pré-rentree, il remercie également Mme Mireille Durantet qui se rend disponible en cas de besoin pour la cantine.
- Le pylône de téléphonie mobile sera bientôt installé au lieu-dit Chaffaud.

**L'ordre du jour étant traité, Monsieur le Maire lève la séance à 21h40**

Fait à Le Breuil, le 03 octobre 2023

Le Maire,

Jacky PERROT



Adoption du procès-verbal le

Le Maire,

Jacky PERROT,



La secrétaire de séance,

Isabelle LANOIX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Isabelle Lanoix", written over a faint horizontal line.